	La Ville de La Rochette	Projet Educatif Territorial 2024-2027	Pôle Enfance
---	------------------------------------	--	---------------------

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Label Plan Mercredi

Commune de La Rochette

COORDINATION :

Madame JEAMMET Geneviève, conseillère municipale déléguée à la vie scolaire et périscolaire

PERSONNE REFERENTE TECHNIQUE :

**Madame GOURNAY Karine,
Coordonnatrice Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire
01.64.19.65.84 – 07.86.00.68.04
directionenfance@larochette77.fr**

COMITE DE PILOTAGE

1. Composition

La mise en place du PEDT est de la responsabilité de la commune de La Rochette. Cependant son suivi sera assuré par un comité de pilotage composé des membres suivants :

- Le Maire,
- La conseillère municipale déléguée au scolaire et au périscolaire,
- La conseillère municipale déléguée à l'extrascolaire et au Multi-accueil,
- L'adjoint au Maire, en charge de la vie associative et de la Jeunesse,
- Le conseiller municipal de l'opposition,
- Le Directeur Général des Services,
- La coordonnatrice Petite Enfance, Enfance et Jeunesse,
- Le directeur adjoint ALSH élémentaire et service jeunesse
- La directrice adjointe ALSH maternel
- La directrice de l'école maternelle Matisse,
- La directrice de l'école élémentaire Sisley,
- La directrice du Multi-accueil,
- Le correspondant SDJES,
- La correspondante DSDEN 77
- La correspondante CAF,
- Les représentants des parents d'élèves de l'école maternelle,
- Les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire,
- La représentante du Rocheton

La composition du comité de pilotage pourra évoluer en fonction des actions mises en place dans le cadre de ce PEDT (présidents d'associations...). Les enfants seront également appelés à intervenir et donner leur avis, soumettre leurs propositions, sous différentes formes à déterminer (sondages d'opinion, représentation par le Conseil Municipal des Enfants...).

2. Objectifs du comité de pilotage

Le rôle principal de ce comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de rechercher l'articulation entre les différents partenaires. Il s'agit pour les membres de ce comité de pilotage d'échanger et partager les constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, d'identifier certaines difficultés, et de formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Cette réflexion s'articulera également autour des 4 orientations de la charte qualité Plan Mercredi :

- articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- accessibilité et inclusion de tous les enfants
- l'ancrage du projet dans le territoire
- la qualité des activités

CONSIDERATIONS ET ETAT DES LIEUX PREALABLES

L'ensemble des partenaires éducatifs au présent PEDT s'accorde sur les objectifs suivants, pour chacune des actions qui seront mises en place :

- Rester en accord avec les valeurs éducatives fixées par la commune
- Viser une cohérence des actions de chacun
- Répondre aux besoins des enfants

Ils s'accordent sur le diagnostic de territoire (I) et les axes éducatifs de la commune poursuivis dans les projets de structure (II).

Ils valident l'organisation des journées de l'enfant (III).

Ils constatent également l'ensemble des actions transversales déjà mises en place sur le territoire et souhaitent les pérenniser (IV).

Le présent PEDT est établi pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en septembre 2027. Cependant, les projets d'écoles venant à échéance en 2025, et dans le but de lier le PEDT au destin des projets d'écoles, il serait souhaitable qu'il soit envisagé de le prolonger jusqu'en 2029. Ainsi, projets d'écoles et PEDT pourront vivre dans une même temporalité.

I. Le territoire rochettois

Situation géographique :

La Rochette est une commune située en Seine-Et-Marne dans la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), voisine de Melun, Dammarie-Les-Lys et proche de Fontainebleau et Bois le Roi, bénéficiant d'un vaste territoire boisé et longeant les bords de Seine qui offrent de nombreuses possibilités d'activités.

La Rochette est proche de l'A6 (30 min), de l'A5 (15 min) et longée par la Route Départementale 606 qui la relie à Fontainebleau en 20 minutes. Ce qui valorise aussi La Rochette, c'est sa proximité avec la gare de Melun et donc, avec Paris (25 min avec la ligne R du Transilien). De nombreuses familles rochettoises travaillent en Ile de France, petite, moyenne ou grande couronnes et utilisent ces axes de transport.

Population :

En 2020, il est recensé 3820 habitants sur le territoire dont 48% d'hommes et 52% de femmes (3961 habitants au 1^{er} janvier 2024).

19,9% de la population rochettoise est retraitée ; 40,4% sont dans la catégorie cadre et professions intellectuelles et professions intermédiaires ; 21,6% sont employés ou ouvriers et 2,2% sont artisans ou commerçants.

A noter néanmoins que la population sans activité professionnelle s'élève à 15,8% en légère augmentation depuis les dernières statistiques.

68 % des ménages fiscaux sont imposés. Le salaire net horaire moyen, toutes catégories professionnelles confondues s'élève à 18,60 € en 2021.

65 % de la population active est en possession au moins du baccalauréat.

87,5 % des actifs travaillent dans une autre commune.

Les 3820 habitants recensés se décomposent en 1760 ménages :

- Vivant seul(e) : 724 personnes (320 hommes et 404 femmes),
- Ménages sans famille : 44
- En famille : 991, ce qui représente 56,3% de la population

- Couple : 392
- Avec enfant : 423
- Monoparental : 176 (34 hommes et 142 femmes).

Il a été décompté 938 ménages propriétaires, 761 ménages en location et 58 logés à titre gracieux.

Sur les 991 ménages en famille recensés,

- 461 n'ont pas d'enfant,
- 220 ont 1 enfant,
- 223 ont 2 enfants,
- 68 ont 3 enfants,
- 29 ont 4 enfants et plus.

En 2022, 52 naissances ont été enregistrées (157 sur 3 années) et 17 décès (70 sur 3 années).

Services dédiés à l'Enfance et à la Jeunesse (de 0 à 18 ans)

C'est un devoir pour une collectivité de permettre l'éducation, de mettre en place des services de qualité pour rendre attractif le territoire. La Rochette apporte un cadre de vie agréable et attire les familles par ses nombreuses structures dédiées à l'enfance et à la jeunesse.

Le Pôle Enfance est un secteur humain enrichissant qui participe à l'évolution et l'épanouissement des enfants.

Le territoire de la Rochette propose à ses habitants :

- un Multi-accueil de 40 berceaux
- une école maternelle (155 élèves prévus en septembre 2024)
- une école élémentaire (236 élèves prévus en septembre 2024)
- un accueil de loisirs sans hébergement maternel et élémentaire habilité pour 78 enfants
- un accueil périscolaire (matin, soir maternel, étude, post-étude et mercredi)
- un restaurant scolaire à deux pas des écoles
- un club ado (70 jeunes inscrits en septembre 2023)
- un Conseil Municipal des Enfants élu chaque année au sein des classes de CM2.

Il est à noter que 5 assistantes maternelles domiciliées sur le territoire, complètent l'offre d'accueil des plus jeunes enfants.

Toutes les structures communales sont installées dans le même quartier entre la rue Henri Matisse, la rue Troyon et la rue Claude Monet.

La commune accueille uniquement les enfants qui auront trois ans au cours du premier trimestre de l'année de petite section au plus tard.

La commune n'octroie aucune dérogation scolaire mise à part pour les personnels enseignants et communaux.

L'augmentation du nombre des enfants a nécessité l'ouverture d'une classe supplémentaire en septembre 2021 en maternelle et en septembre 2023 en élémentaire.

L'ouverture d'une 10ème classe est programmée pour la rentrée de septembre 2024.

Les effectifs de l'accueil de loisirs tant en périscolaire qu'en extrascolaire ont fortement augmenté. Environ 300 enfants sont accueillis sur la pause méridienne, une centaine le mercredi.

Le nombre de jeunes inscrits au service jeunesse a également augmenté et les familles sont en demande de services plus réguliers auprès de cette tranche d'âge.

La commune réfléchit donc à la construction d'un bâtiment supplémentaire qui servirait à la fois à l'ouverture d'un véritable service jeunesse et à l'accueil de groupes sur les temps d'accueil périscolaires.

Installations sportives et culturelles :

La Rochette bénéficie d'installations sportives sur son territoire : un stade, 2 gymnases, 1 city stade, 1 boulodrome, 1 piste cyclable, 1 pas de tir à l'arc, des terrains de tennis extérieurs/couverts.

Ses habitants ont également accès, à prix préférentiel CAMVS, aux piscines de Dammarie-Les-Lys et Melun, à la patinoire de la Cartonnerie (Dammarie).

Les jeunes et familles ont également accès à la bibliothèque de La Rochette ainsi qu'à la salle culturelle Rosa Bonheur (expositions).

Milieu associatif :

La Rochette compte de nombreuses associations sportives, très variées (football, pétanque, volley-ball, école multisports, athlétisme, badminton, tennis, VTT, tir à l'arc, gymnastique, danse, basket-ball, arts martiaux), et culturelles/artistiques (peinture, photo, questions pour un champion, informatique, histoire locale).

Deux associations caritatives sont également très présentes sur le terrain : Coeurs et Toits pour Chats 77 et Solidarité Rochettoise.

Enfin, le Rocheton, centre d'hébergement et de formation, accueille une diversité de publics (demandeurs d'asile, groupes scolaires, vacanciers, étudiants).

Convention Territoriale Globale (CTG)

La Rochette a signé son adhésion à la CTG de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) le 23 mars 2023. Certaines actions du présent PEDT pourront s'intégrer dans les grands axes de la CTG (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Soutien à la parentalité) et bénéficier des aides structurelles et financières proposées par cette dernière.

II. Les objectifs communs poursuivis auprès des enfants :

a. Projet éducatif de la commune

Les élus de la commission enfance ont souhaité axer les 3 dernières années du mandat (2024-2026) sur deux objectifs éducatifs :

Objectif n° 1 : Permettre à chaque enfant de se construire et d'évoluer en confiance au sein de la collectivité, en prenant conscience de ses droits, mais aussi des devoirs qui en découlent.

Objectif n° 2 : Permettre à chaque enfant de participer activement aux enjeux écologiques à travers le respect et la protection de son environnement proche.

b. Projet du Multi-accueil

L'équipe de direction du Multi-accueil a développé ses objectifs pédagogiques autour de 4 axes :

- Le bien-être (soins, sommeil, repas)
- Le respect
- La sécurité physique et affective (période de familiarisation)
- La coéducation (échanges quotidiens avec les parents, soutien à la parentalité)

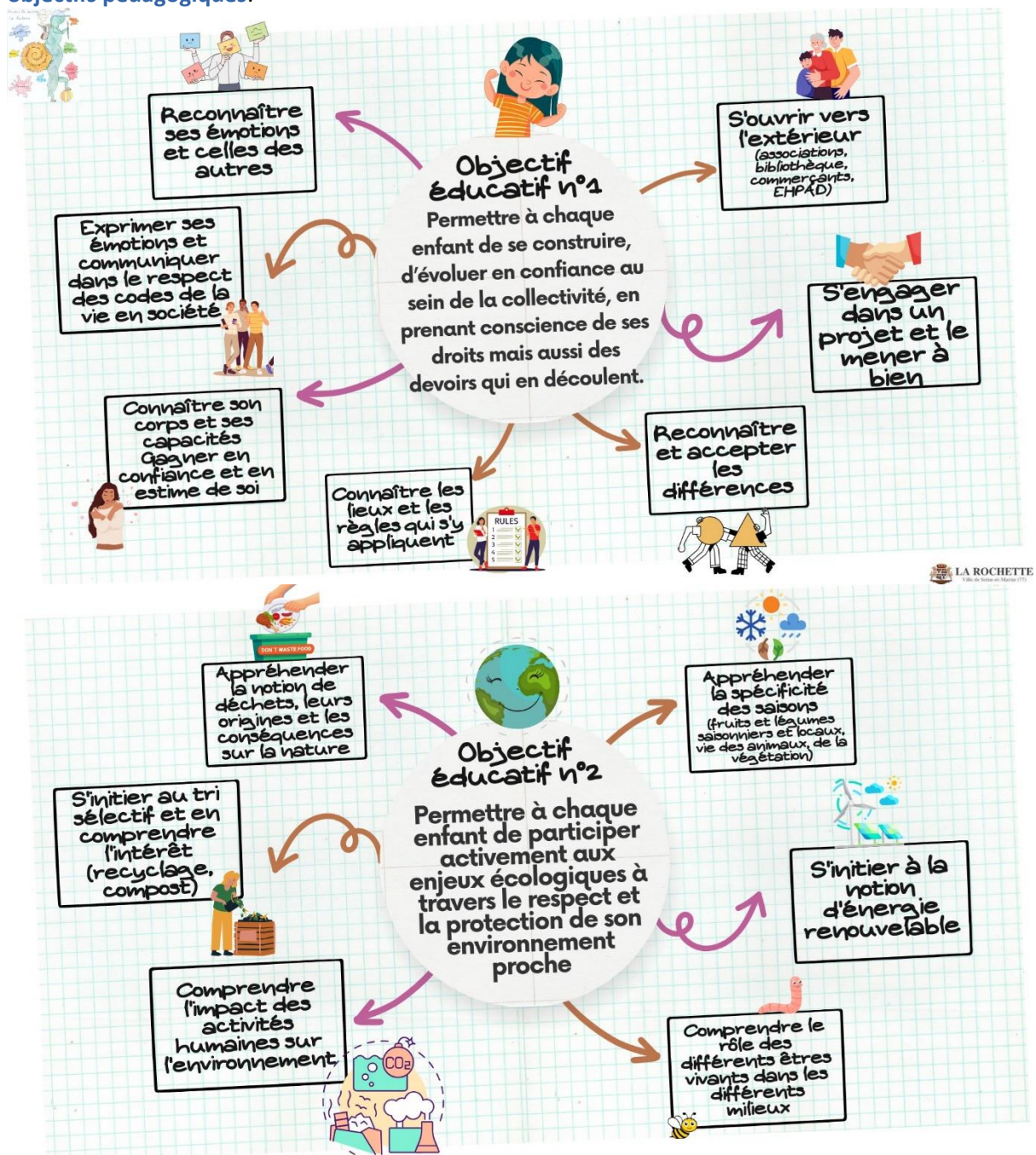
Pour atteindre ces objectifs, l'équipe du Multi-accueil met en place des activités « dirigées » et de jeux libres où la recherche de l'estime de soi est centrale, en aidant les enfants à interioriser les

règles, les limites et les interdits. L'enfant a également l'occasion de découvrir d'autres univers (danse, spectacle de fin d'année, anglais) grâce à des intervenants extérieurs, et d'autres lieux (accueil de loisirs, cantine, bibliothèque). En cela, le projet du Multi-accueil s'inscrit pleinement dans le 1^{er} objectif éducatif de la commune puisqu'il permet à l'enfant de grandir au sein du groupe, dans le respect de son individualité.

Les enfants participent également à des petites activités de plantation. La direction du Multi-accueil pense installer un mini compost pour habituer les enfants au tri sélectif des déchets alimentaires. Ces activités répondent pleinement au 2^{ème} objectif éducatif.

c. Projet pédagogique de l'accueil de loisirs

L'équipe de direction et d'animation de l'accueil de loisirs ont décliné ces deux objectifs éducatifs en objectifs pédagogiques.



Les objectifs opérationnels sont ensuite établis avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Ce projet pédagogique est revu chaque année lors de la rentrée scolaire avec l'équipe d'animation et les objectifs opérationnels sont adaptés aux bilans effectués sur l'année précédente et tout au long de l'année en fonction du public accueilli. Les activités sont ainsi développées et précisées en conformité avec les objectifs éducatifs.

Elles sont variées, alternant entre des activités et sorties sportives, culturelles ou manuelles et réparties sur l'ensemble des temps d'accueil.

Chaque année, l'accueil de loisirs organise également un séjour (5 jours) pour les enfants élémentaires, à la montagne, à la campagne ou à la mer. L'équipe encadrante est composée d'animateurs qui travaillent à l'année au centre de loisirs, donc connus des enfants, afin de garantir leur sécurité affective et de rassurer les parents. C'est l'occasion pour les enfants de découvrir la vie en collectivité réduite, sans les parents, de gagner en autonomie dans la gestion des gestes quotidiens, mais aussi de découvrir des activités sportives, culturelles ou manuelles différentes.

d. Le club ado

Le club ado n'intervient pour l'instant que de manière ponctuelle, toutes les 2 semaines, et propose des activités diverses. Il n'y a pas encore de structure dédiée même si elle est à l'étude, et donc pas de projet formalisé.

Pour autant, son fonctionnement respecte les deux objectifs éducatifs.

Des opérations « Nettoyons la Nature » sont organisées une à deux fois par an avec les jeunes et leurs familles, répondant en cela au deuxième objectif éducatif.

Par ailleurs, depuis trois ans, les activités sont proposées en fonction de deux groupes d'âge : les pré-ados 11-14 ans et les ados 14-18 ans, afin d'adapter les propositions aux capacités de chacun. Cela permet également de créer une cohésion de groupe. Les jeunes qui se sont connus en élémentaire se retrouvent entre eux dans le groupe des pré-ados. Les plus âgés quant à eux peuvent se retrouver « entre eux ». Chaque groupe partage des centres d'intérêt communs. Des activités communes aux deux groupes sont régulièrement proposées, afin de ne pas rester dans le cloisonnement total et de permettre les interactions. Le séjour ski 2024 a été par exemple organisé pour les deux groupes. Enfin, les adultes qui encadrent ces groupes sont issus de l'équipe de direction et d'animation du centre. Les jeunes conservent donc leurs repères humains. Le premier objectif éducatif est ainsi rempli.

Chaque année, le club ado propose également un séjour (5 jours) et/ou des week-end, permettant aux jeunes de se révéler dans un contexte rassurant et sans les parents. Le séjour est préparé en amont par l'équipe encadrante, avec les jeunes. L'équipe est composée de Mr Dourou et d'une animatrice qui mène régulièrement des activités du club.

e. Les projets d'écoles

i. Ecole maternelle H. Matisse

Le projet de l'école maternelle validé jusqu'en 2025 s'articule autour de 4 orientations :

- Le français
- Les mathématiques
- L'éducation au développement durable
- L'éducation à la santé par le sport

Ce projet s'inscrit dans les objectifs éducatifs de la commune puisqu'il vise à initier les élèves au développement durable et donc au respect de l'environnement et permet de développer la confiance de l'enfant et son intégration au sein du groupe via les activités sportives, qui permettent aussi d'aborder les notions de respect de soi, de l'autre, des règles et de l'environnement.

ii. Ecole élémentaire A. Sisley

Le projet de l'école élémentaire validé pour les années 2022 à 2025, s'articule autour de 3 orientations :

Améliorer les compétences des élèves dans la résolution de problèmes en :

- développant la pensée logique, l'esprit de recherche
- mettant en œuvre une liaison Grande Section – CP
- harmonisant les pratiques intra-école
- amenant les élèves à s'approprier les environnements numériques de travail sur des logiciels permettant de mettre en œuvre une différenciation pédagogique

Améliorer les capacités de compréhension en lecture en :

- automatisant le décodage
- accédant à une meilleure compréhension des textes lus
- amenant les élèves à s'approprier les environnements numériques de travail sur des logiciels permettant de mettre en œuvre une différenciation pédagogique

Savoir rouler en contribuant au développement :

- de l'usage du vélo ou de la trottinette au quotidien pour le plus grand nombre
- de la pratique quotidienne et régulière d'une activité physique.

Ce projet d'école s'inscrit clairement dans les objectifs éducatifs de la commune puisqu'il :

- favorise le développement des compétences, de l'autonomie et de la réflexion des élèves dans leur environnement grâce aux passerelles, aux pratiques harmonisées, à l'utilisation de logiciels adaptés aux différents niveaux ; l'enfant se construit dans la collectivité et les règles qui s'y appliquent ;
- incite les élèves à adopter un mode de déplacement écologique tout en leur apprenant les règles de la circulation en ville.

III. Organisation de la semaine

La journée des enfants âgés de 0 à 3 ans (Multi-accueil)

La structure est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. Elle est fermée 4 semaines en août et les deux semaines des vacances de Noël. Le planning d'accueil des enfants (jours et horaires) est fixé à l'année avec les familles.

La semaine scolaire des enfants âgés de 3 à 6 ans (maternelle)

	Temps périscolaire matin		Temps scolaire matin		Pause méridienne		APC		Temps scolaire après-midi		Temps périscolaire soir	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	7h30	8h40	8h40	11h50	11h50	13h50	11h50	12h20	13h50	16h40	16h40	19h
Mardi	7h30	8h40	8h40	11h50	11h50	13h50	11h50	12h20	13h50	16h40	16h40	19h
Mercredi	7h25-19h											
Jeudi	7h30	8h40	8h40	11h50	11h50	13h50	11h50	12h20	13h50	16h40	16h40	19h
Vendredi	7h30	8h40	8h40	11h50	11h50	13h50	11h50	12h20	13h50	16h40	16h40	19h

La semaine scolaire des enfants âgés de 6 à 10 ans (élémentaire)

	Temps périscolaire matin		Temps scolaire matin		Pause méridienne		APC		Temps scolaire après-midi		Etude (1,5h) et post-étude (1h)	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	7h30	8h30	8h30	11h50	11h50	13h50	11h50	12h20	13h50	16h30	16h30	19h
Mardi	7h30	8h30	8h30	11h50	11h50	13h50	11h50	12h20	13h50	16h30	16h30	19h
Mercredi	7h25-19h											
Jeudi	7h30	8h30	8h30	11h50	11h50	13h50	11h50	12h20	13h50	16h30	16h30	19h
Vendredi	7h30	8h30	8h30	11h50	11h50	13h50	11h50	12h20	13h50	16h30	16h30	19h

Les soirées et week-ends des jeunes du club ado

Le club ado propose actuellement et depuis plusieurs années, des activités ponctuelles variées (spectacles, concerts, matchs sportifs, musées, activités sportives, parcs d'attraction, parcs zoologiques...), des soirées ou après-midi thématiques (cuisine, loup-garou, activités manuelles) ainsi que des week-ends (Londres, Rome) ou séjours (ski, mer).

La commune étudie la possibilité de créer un service jeunesse à part entière, avec des locaux spécifiques et offrant un service étendu (accueil les mercredis, samedis et pendant certaines vacances, aide aux devoirs pour les collégiens, accès libre à certaines options, activités, soirées familles...), en plus des propositions déjà existantes.

Les journées des enfants le mercredi et pendant les vacances

Au centre de loisirs maternel :

7h30 – 9h00 : Accueil des familles

L'accueil des enfants se fait directement dans la grande salle du bâtiment par les animateurs présents. Les animateurs arrivent de manière échelonnée et se répartissent dans les salles. Ce temps permet un bref moment d'échanges avec les parents pour prendre en compte l'arrivée de l'enfant et les éventuelles informations quant à la nuit et au petit-déjeuner de l'enfant.

9h00 – 9h30 : Rassemblement, présentation des activités

Les enfants rangent leurs activités et jouets sortis durant le temps d'accueil. Ils rejoignent leur salle de référence avec l'adulte référent de leur groupe et s'assoient dans le coin de rassemblement. Au-delà

de la présentation des activités, ce temps permet d'échanger avec les enfants (quoi de neuf, émotions), de chanter, d'écouter une histoire, etc.

9h30 – 11h00 : Temps d'activités

Le rangement est compris dans le temps d'activités. Chaque enfant opte pour l'activité qui lui correspond le plus sans contrainte. Si l'enfant ne souhaite pas participer aux propositions des animateurs, il peut profiter des aménagements et des espaces de l'accueil de loisirs dans la limite de sa sécurité (surveillance) et du respect de l'activité en cours à côté de lui. La courbe de vigilance et d'attention des enfants doit être prise en compte par les animateurs.

11h00 – 11h45 : Temps de jeux libres

Les enfants profitent de tous les espaces et de tout le matériel à leur disposition sous la surveillance et l'accompagnement dans le jeu par les adultes.

11h45 – 12h45 : Repas

Les enfants arrivent de manière échelonnée au sein du restaurant scolaire.

Ils mangent avec leur groupe de référence. Le mercredi et les vacances sont des journées privilégiées pour ce temps de repas, le nombre d'enfants moins important présents dans la cantine, permettant d'échanger avec eux et de prendre le temps de manger.

12h45 – 13h00 : Installation pour le temps calme et la sieste

Les enfants passent aux toilettes, enlèvent leurs chaussures, prennent leur doudou et s'installent dans la pièce qui correspond à leur besoin de sommeil (dortoir ou tapis dans l'espace de vie). Le mercredi, les enfants retrouvent leur lit et leurs repères au dortoir de l'école maternelle. Pendant les vacances, selon l'effectif des enfants, la sieste peut se dérouler dans une salle dédiée de l'accueil de loisirs. Dans ce cas, l'enfant choisira son lit le lundi matin et le retrouvera tout au long de la semaine.

13h00 – 14h00 : Temps Calme pour les moyennes et grandes sections

13h00 – 15h30 : Dortoir pour les petites sections

Les plus jeunes enfants dorment jusqu'à 15h30 maximum. Le réveil est individualisé et chaque enfant intègre une activité calme ou un espace de jeux à son rythme et selon ses envies.

Les plus âgés du groupe se reposent durant 30 minutes sur un tapis ou sur une chaise. Puis durant les 30 minutes suivantes, ils jouent calmement dans l'espace de jeux.

14h00 – 15h30 : Temps d'activités

Après le rangement, les animateurs proposent aux enfants les activités qui seront pratiquées l'après-midi. Cela se déroule de la même manière que le matin.

15h30 – 16h00 : Temps de jeux libres

16h00 – 16h30 : Le goûter

16h30 – 19h00 : Accueil des familles

Les enfants et les animateurs se répartissent dans toutes les salles d'activités. Un animateur est responsable de la vaisselle du goûter.

19h00 : Fermeture du centre de loisirs

Au centre de loisirs élémentaire :

7h30 – 9h00 : Accueil des familles

L'accueil des enfants se fait dès 7h30. Les animateurs se répartissent au fur et à mesure de leur arrivée dans les différentes salles composant le centre.

9h00 – 9h30 : Rangement et rassemblement.

Les adultes, chacun dans leur salle, rangent le matériel avec les enfants. Puis chaque groupe (cycle 2 et cycle 3) se rassemble dans sa salle de référence avec leurs animateurs pour la présentation de la journée, rituels, petits jeux, chants ou autres...

9h30 – 11h30 : Temps d'activité encadré

Les activités peuvent différer dans leur intensité en fonction des enfants, de la durée, de la typologie. La courbe de vigilance et d'attention des enfants doit être prise en compte par les animateurs. Le temps de rangement est compris dans le temps d'activité.

11h30 – 12h00 : Temps de jeu libre

L'extérieur comme les salles du centre pourront être ouvertes, à condition d'avoir une répartition juste des adultes. C'est un temps qui permet aux enfants de faire autre chose (foot, construction, tennis de table, dessin, lecture, corde à sauter, etc.) avant de passer à table. Il est important de faire un retour au calme avant d'aller manger. L'inscription au temps calme se fait juste avant d'aller manger.

12h00 - 12h50 : Repas au self

12h50 – 14h00 : Temps calme

Les enfants et les adultes se répartissent dans les différents lieux et espaces pour jouer calmement. Le temps calme se répartit en deux temps de 30 minutes durant lesquels les enfants font des activités proposées par l'équipe d'animation et auxquelles les enfants se sont inscrits avant le repas.

14h00 – 16h00 : Rassemblement puis temps d'activité encadré

L'organisation est identique à celle du matin.

16h00 – 16h30 : Goûter et bilan

Les enfants goûtent dans leur salle de référence et font le bilan de la journée.

16h30 : Ouverture du centre de loisirs aux parents.

Un animateur et un groupe d'enfants débarrassera toutes les affaires du goûter et se chargera de la vaisselle et de la mise en route du lave-vaisselle.

16h30 – 19h00 : Accueil des parents.

Les animateurs se répartissent dans les salles.

19h00 : Fermeture du centre de loisirs

L'accueil de loisirs est fermé durant 2 semaines au mois d'août et les deux semaines des vacances de Noël

Les équipes d'animation suivent autant que possible le rythme de l'enfant en cohérence avec le reste de la semaine (sieste ou temps calme après le repas, temps de jeu libre entre les activités des demi-journées, rassemblements et retours au calme).

IV. Présentation des structures et des actions transversales existantes, mises en place et développées dans le cadre des PEDT - Plan Mercredi précédents, et appelées à se pérenniser.

➤ Multi-accueil

En janvier 2012, la halte-garderie devient un multi-accueil (28 berceaux). La structure nommée « Les Premiers Pas » dispose depuis 2019 d'un agrément PMI pour 40 places. Dirigée par une Educatrice de Jeunes Enfants et une infirmière, l'équipe encadrante est composée également de 10 auxiliaires de puériculture, 2 agents détenteurs du CAP Petite Enfance, et 2 agents d'entretien.

Les enfants sont accueillis dès 2,5 mois et jusqu'à leur 3 ans révolus (entrée à l'école maternelle) en accueil régulier ou occasionnel.

Le multi-accueil dispose de trois unités de vie avec dortoir attenant, d'une salle de repas, d'un espace de linge, d'un jardin d'hiver et d'un espace extérieur.

Chaque année, les enfants de la section des grands participent à des passerelles organisées avec l'école maternelle et l'accueil de loisirs, au cours du mois de juin afin qu'ils découvrent les bâtiments et les équipes encadrantes. L'accueil de loisirs organise à cette occasion des repas au restaurant scolaire ainsi que des activités avec les enfants de petite section de maternelle. Les grands du Multi-accueil sont accompagnés par leurs référentes afin d'assurer leur sécurité affective face à toutes ces nouveautés.

Au sein du Multi-accueil, des passerelles sont également organisées entre les sections bébés – moyens – grands en fonction des aptitudes de chaque enfant. Lorsque les effectifs le permettent, un enfant peut changer de section en cours d'année, avec l'accord des parents, si la direction et le médecin référent le jugent opportun.

➤ Accueil de Loisirs

À la suite de l'arrêt du centre de loisirs du Rocheton où tous les Rochettois étaient accueillis pour les mercredis et les vacances scolaires, la commune de La Rochette a repris en régie ce service à la population en ouvrant une structure en 2007 dans la sente de l'escargot ; d'où le nom L'Escargot pour désigner le centre.

Répondant aux exigences du SDEJES et de la CAF, le centre évolue en fonction des nouvelles réglementations (taux d'encadrement, définition des accueils, augmentation des effectifs, etc.).

Les enfants y sont accueillis de 3 à 12 ans révolus.

La structure dispose d'un bâtiment maternel (depuis 2012) et d'un bâtiment élémentaire répondant aux besoins et aux rythmes des enfants tant dans l'aménagement des espaces que dans l'encadrement des groupes.

L'équipe est composée d'une directrice (aussi coordonnatrice du pôle enfance), d'un adjoint (référent du groupe maternel) et d'un deuxième adjoint (référent du groupe élémentaire et en charge de la jeunesse dans un esprit de continuité pédagogique), de 9 animateurs à temps plein, 10 contractuels à temps non complet (volume horaire entre 8h et 19,25h), et 4 Atsems.

Le nombre d'agents permet de garantir des avantages certains à la commune et la qualité du service rendu à la population :

- Encadrement sécurisant (2 adultes par classe pour la cantine maternelle),
- Un adulte référent par classe pour la cantine élémentaire,
- Un adulte référent par niveau d'étude,
- Connaissance des enfants et des familles,
- Maîtrise du fonctionnement,

- Participation récurrente à des réunions de travail,
- Réflexion menée par l'équipe lors de formations de plus en plus ciblées pour atteindre les objectifs.

L'accueil de loisirs met en place chaque année des passerelles entre les enfants de grande section de maternelle et les enfants scolarisés en CP au cours desquelles les plus jeunes :

- viennent manger au self du restaurant scolaire plusieurs fois au cours des mois de mai et juin, en compagnie des classes de CP, et se familiarisent avec le fonctionnement du self élémentaire (maniement du plateau, choix de certaines composantes, débarrassage avec table de tri...)
- vont faire des activités avec les CP dans les salles du centre élémentaire ou dans les cours de l'école Sisley
- visitent les locaux de l'école élémentaire.
- reçoivent un diplôme de « passage au self »

C'est aussi l'occasion pour les élèves de CP de leur montrer comment faire et donc de valoriser leurs compétences de « grands ».

Tous les ans, les équipes d'animation déterminent un thème « fil rouge », commun à toutes les tranches d'âge, pouvant donner lieu à diverses activités manuelles, sportives, culturelles... qui seront égrainées tout au long de l'année et organisées sur la pause méridienne et les temps d'accueil du soir. La valorisation des travaux des enfants se fait lors des portes ouvertes en fin d'année scolaire avec une grande exposition. En 2023/2024, les Jeux Olympiques sont à l'honneur.

Depuis quelques années, le service jeunesse organise des opérations « Nettoyons la Nature » avec le club ado. Depuis deux ans, les déchets recyclables sont triés dans des containers spéciaux en restauration scolaire maternelle et élémentaire. Les nouvelles règles de tri des biodéchets applicables dès janvier 2024 ont donc naturellement conduit l'accueil de loisirs à réfléchir à l'installation d'une table de tri et d'un site de compostage qui viennent compléter le petit potager initié il y a trois ans. DM Compost et le SMITOM, en relation avec monsieur DOUROU, ont accompagné cette mise en place fin 2023. Le site de compostage a été inauguré en janvier 2024 en présence des familles conviées à participer à une soirée « activités recyclables ».

➤ Club ado

Le club ado s'adresse aujourd'hui aux jeunes Rochettois de 11 à 18 ans. Les jeunes peuvent s'inscrire aux animations ponctuelles (1 à 2 fois par mois) selon le planning en vigueur (trimestriel).

Nicolas Dourou, référent du groupe élémentaire de l'accueil de loisirs, est également responsable du club ado. Il fait donc le lien avec les enfants et les informe dès le CM2 des activités proposées par le club ado et de son fonctionnement. Il est également présent quotidiennement au centre de loisirs pour répondre aux questions des parents sur le club ado.

Les activités du club ado sont organisées par Mr Dourou, et mises en place par lui-même ou des animateurs intervenant aussi à l'accueil de loisirs. Les jeunes et les parents les connaissent donc déjà. Ceci rassure les parents des jeunes qui entrent en 6ème.

Mr Dourou organise tous les ans des opérations « Nettoyons la Nature » avec les jeunes et leurs familles. Depuis 2023, il invite les écoles maternelle et élémentaire à y participer sur le temps scolaire. En mai 2023, toutes les classes élémentaires et 2 classes de grands maternels y ont participé.

Par ailleurs, le club ado accueille ponctuellement des enfants de CM2 pour des activités proposées à la tranche d'âge pré-ado, lorsque des places sont disponibles. Cela permet aux futurs collégiens et leurs parents de découvrir les propositions et l'organisation du club ado.

➤ Ecoles maternelle et élémentaire

Depuis septembre 2023, l'école maternelle est composée de 6 classes. Elle est dirigée par Mme Carré-Planche.

L'école élémentaire est composée de 9 classes. Elle est dirigée par Mme Da Rocha.

Les directrices des deux écoles organisent des rencontres des enfants de grande section dans les classes de CP (visite de l'école, séance de lecture par les CP, jeux...).

Tous les ans, la commune organise avec les enseignants des classes de CM2, les élections du Conseil Municipal des Enfants. Celui-ci est ensuite « géré » par la coordinatrice du service enfance, accompagnée de l'élue à la Vie Scolaire et de l'élue à la Jeunesse. Les enfants déterminent les projets qu'ils souhaitent mener pendant leur mandat.

Chaque année, le CME participe à la distribution des colis de Noël pour les seniors, ce qui donne lieu à des échanges entre générations.

En 2023, les enfants du CME ont organisé une journée intergénérationnelle, regroupant des associations rochettoises d'artistes (les Artistes de la Rochette), de personnes âgées (les Rencontres Rochettoises) et caritatives (Solidarité Rochettoise et Cœurs et Toits pour chats). Toutes les familles rochettoises étaient conviées à y participer.

En 2024, ils sont à l'initiative d'une opération d'échanges épistolaires entre eux et des personnes âgées.

➤ Bibliothèque Municipale

Elle est ouverte au public les mercredis de 10h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00 et les samedis de 10h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h00. Pendant les vacances scolaires elle est ouverte également au public les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30.

La bibliothèque est ouverte à tous, avec une consultation sur place gratuite et une inscription obligatoire pour les emprunts. L'adhésion est gratuite pour les moins de 18 ans.

La bibliothèque accueille les classes durant le temps scolaire, ainsi que les enfants de l'accueil de loisirs le mercredi ou pendant les vacances pour des moments de lecture ou la découverte des expositions organisées dans la salle culturelle Rosa Bonheur installée au rez-de-chaussée. Le bibliothécaire se déplace également au Multi-accueil.

➤ La place des associations

Le centre et le club de Tir à l'arc peuvent organiser des séances d'initiation. Des séances de découverte poney ont également pu être mises en place avec le club équestre de La Rochette. Le Club de Tennis souhaite mettre en place des séances découvertes avec les enfants accueillis au centre.

Les Rencontres Rochettoises, Artistes de La Rochette et Club photo peuvent également être contactées pour des interventions auprès des enfants.

Enfin la professeure de danse de l'association Tourne Sol intervient toutes les semaines auprès des enfants du Multi-accueil pour un éveil musical et corporel.

➤ Gymnase René Tabourot

Ce complexe sportif rassemble une très grande salle permettant la pratique de sports collectifs, une salle de judo ou danse et une salle culturelle.

Il est utilisé toute la semaine par les classes de l'école élémentaire.

L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs l'utilise également en semaine le midi, les mercredis et pendant les vacances. Elle y propose des jeux sportifs, des parcours de motricité, la découverte de sports comme le basket, le volley, le tennis, la lutte, mais aussi la danse et la relaxation. La grande salle du gymnase permet d'organiser des rencontres maternels/cycle 2 et cycle 2/cycle3 ainsi que des grands jeux.

ENCADREMENT ET FORMATION

Le Pôle Enfance est composé de 49 agents répartis sur 5 sites : Multi-accueil, ALSH maternel et élémentaire, restaurant scolaire, école maternelle et un agent chargé du scolaire en mairie et d'une coordonnatrice. Trois agents sont AESH à l'école élémentaire et travaillent pendant la pause méridienne.

Un plan de formation du personnel est établi au sein du service des ressources humaines.

Pour le pôle enfance, les directeurs des structures identifient, à la suite des entretiens d'évaluation, les actions de formation qui devront être mises en œuvre. Les formations mises en place avec le service des ressources humaines doivent permettre de faire le lien entre les objectifs politiques, et donc, d'apporter les évolutions éducatives nécessaires au service dans sa globalité.

L'objectif de ces actions est aussi de permettre aux agents de développer leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles pour qu'ils puissent mieux remplir leurs missions.

Le plan de formation doit être le plus cohérent possible avec les besoins du service, c'est pourquoi, des axes de développement sont identifiés par structure.

A titre d'exemple, les formations suivantes ont été organisées ou sont programmées pour l'équipe d'animation et de direction de l'accueil de loisirs : théâtre Forum, Gestes et postures, incendie, menée d'un grand jeu. Chaque année les agents peuvent aussi bénéficier d'une formation SST (initiale ou recyclage). Par ailleurs, chaque année au Multi-accueil, trois « journées pédagogiques-analyse des pratiques » sont organisées avec l'intervention d'un professionnel extérieur.

L'INFORMATION AUX FAMILLES

Portail Famille :

La commune a mis en place un Portail Famille permettant à chacune d'entre elles de gérer son dossier (données personnelles), de gérer les inscriptions aux différents services proposés, de payer les factures et de déposer tous documents nécessaires (justificatif de domicile, avis d'imposition, procurations...). De son côté, la commune communique sur toutes les informations d'ordre général (grèves, sorties, événements communaux...) par mailing via ce même portail.

Contacts humains :

Une responsable du service scolaire est disponible tous les jours en mairie pour recevoir les familles ou leur répondre par téléphone. Les parents peuvent enfin solliciter un rendez-vous auprès des membres de la direction de chaque structure et des élus délégués à ces différents services.

Réseaux sociaux, blogs :

Certains enseignants communiquent avec les parents de leur classe par mail ou blog.

L'accueil de loisirs alimente un blog sécurisé « On donne des Nouvelles » depuis plusieurs années pour les mercredis (accueil maternel) et pour toutes les vacances (accueil maternel et élémentaire).

Le club ado utilise quant à lui beaucoup les réseaux sociaux primés par les jeunes, sous couvert de l'autorisation des parents.

Dispositif communal :

Enfin, en parallèle, des affichages en ville et à l'entrée des structures complètent ce dispositif, ainsi que sur des panneaux lumineux. Elle utilise aussi l'application Panneau Pocket et publie également des articles sur les réseaux sociaux et dans un bulletin biannuel.

TARIFICATION DES PRESTATIONS

Un guide de rentrée est publié chaque année et mis à disposition des familles sur le site Internet de la commune et via le Portail Famille.

On y retrouve l'ensemble des services proposés par la commune, les modalités d'inscription et les tarifs appliqués pour l'année scolaire, spécifiques à chaque structure.

La facturation est effectuée via le Portail Famille, par la responsable du service scolaire, à terme échu.

A la rentrée de septembre 2023, les tarifs des services périscolaires et extrascolaires sont échelonnés pour chaque prestation, en fonction de la tranche de revenu mensuel à laquelle les familles appartiennent (4 tranches).

Au multi-accueil, la tarification s'établit sur la base du quotient familial.

Les activités et week-ends du club ado sont pris en charge à hauteur de 70 % par la commune ; 30% du coût total de la sortie (activité, transport...) étant à la charge de la famille.

Les séjours (enfance et jeunesse) sont facturés en fonction de la tranche de revenu mensuel à laquelle les familles appartiennent (4 tranches).

Une tarification en fonction du Quotient familial est à l'étude pour la rentrée de septembre 2024 pour l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires.

LES ORIENTATIONS 2024-2027

Les actions déjà mises en place, détaillées dans les chapitres précédents, sont appelées à se pérenniser, notamment **les passerelles** entre les différentes structures et **la protection de l'environnement**, en accord avec les objectifs éducatifs de la commune.

Cependant, les membres du comité de pilotage ont souhaité faire remonter certaines difficultés de terrain et ajouter deux axes pour cette nouvelle période du PEDT.

1. Les priorités soulevées par les partenaires éducatifs

Relations avec les familles :

Remettre l'humain au centre des projets et des objectifs : les enfants, les équipes éducatives, les parents.

Insister sur l'importance de la cohérence et de la continuité pour les enfants, tout au long de leur journée, du matin au soir et tout au long de leur vie en collectivité, du multi-accueil au club ado.

Préciser le rôle de chaque intervenant éducatif – continuité ne veut pas dire similarité mais complémentarité.

Instaurer un climat de confiance entre les familles et les équipes éducatives.

Clarifier pour les familles le fonctionnement, les objectifs et l'interconnexion des différents services d'accueil de leurs enfants ; et souligner l'importance de la communication à double sens.

Atteindre les familles qui ne peuvent jamais être rencontrées par les enseignants ou les animateurs.

Accueil des enfants à Besoin Educatifs Particuliers (BEP), des enfants et des familles allophones et développement des Compétences Psychosociales

Les équipes sont démunies (peu de formation, manque de personnel, gros effectifs dans les classes, pas d'encadrement dédié en périscolaire et extrascolaire).

Les violences verbales et physiques des enfants augmentent.

Démision, manque d'investissement de certains parents.

Besoin d'une meilleure communication entre les intervenants éducatifs des enfants concernés.

2. Les fiches actions

Pour chacune des 4 actions suivantes, une fiche action est établie, comprenant les actions à pérenniser ou les nouvelles actions proposées par les différents partenaires qu'il conviendra d'étudier en comité de suivi en vue de leur mise en place sur la durée du PEDT, ainsi que les modalités de leur évaluation.

- Les passerelles
- La protection de l'environnement
- Les relations avec les familles
- L'accueil des enfants à besoin éducatif particulier

Ces fiches actions seront appelées à évoluer en fonction des actions qui pourront être menées et des bilans qui en seront faits, ainsi que des besoins relevés au cours du PEDT.

FICHE ACTION 1

Les passerelles

Actions à pérenniser

Passerelles Grands du Multi-Accueil / Petits de maternelle

Sur le temps scolaire :

Courant juin, l'école et le multi-accueil organisent des visites à l'école.

Les enfants découvrent les classes de petite section et rencontrent les maîtresses.

Des activités sont organisées avec les enfants des classes de petite section (peinture, motricité, chants) sur deux matinées.

Durant la pause méridienne :

Les grands du multi-accueil sont accueillis le temps d'un repas, courant juin, dans la cantine maternelle.

Ils mangent avec les petites sections de maternelle, accompagnés par leurs auxiliaires de puériculture référentes. Ils mangent le même repas que les maternels avec les mêmes couverts.

Les enfants découvrent ainsi les lieux et font connaissance avec les animatrices référentes de maternelle.

Le mercredi :

Plusieurs rencontres sont organisées courant mai-juin, telles que :

- Matinée histoire et jeux de construction
- Matinée cuisine et repas
- Matinée motricité

Les enfants découvrent les locaux du centre, sont accueillis par les animatrices référentes des petites sections qui organisent les activités.

Ils sont accompagnés de leurs auxiliaires référentes.

Ils font la connaissance des enfants de petite section, en petit groupe, ces derniers pouvant ainsi leur montrer ce qu'ils savent déjà faire.

A la fin du mois d'août :

La fin des contrats au Multi-accueil est fixée fin juillet, juste avant la fermeture annuelle de l'établissement.

Fin août, les enfants âgés de 3 ans qui vont rentrer en petite section, peuvent être accueillis au centre de loisirs.

Cela leur permet de se familiariser avec le fonctionnement et les animatrices du centre.

L'adaptation peut se faire par demi-journée matin ou après-midi.

Passerelles Grande section de maternelle / CP

Sur le temps scolaire :

Visite de l'école élémentaire organisée pour chaque classe de grande section. Les CP lisent des livres aux plus jeunes.

Rencontres avec les professeurs

Durant la pause méridienne :

Chaque classe de grande section passe 2 à 3 fois au self de la cantine élémentaire courant mai-juin.

Les enfants découvrent le fonctionnement du self, se familiarisent avec la composition du plateau et son portage. Ils sont accompagnés par leurs animatrices référentes de l'année et retrouvent les élèves de CP qui leur montrent la marche à suivre.

Au dernier passage, leurs animatrices leur remettent des diplômes de passage au self.

Durant ces temps méridiens, après leur repas, ils se rendent dans les cours de récréation de l'école élémentaire afin de faire des jeux en compagnie des CP.

Le mercredi :

Courant mai-juin, les enfants de grande section et leur animatrice référente, vont dans les locaux du centre élémentaire pour faire des activités et découvrir les différentes salles d'activités. Ils se joignent aussi au groupe des cycles 2 et participent à certaines de leurs activités manuelles ou sportives.

A la fin du mois d'août :

Tous les enfants de grande section qui vont entrer en CP, sont intégrés aux effectifs des cycles 2 afin de faire une adaptation durant la dernière semaine du mois d'août. Ils sont accueillis par les animateurs référents du cycle 2 qu'ils ont déjà rencontrés lors des passerelles des mois de mai et juin et dans des locaux qu'ils ont déjà visités.

Impacts escomptés

Familiarisation des enfants avec les locaux, les animateurs, le fonctionnement, la cantine et le self.

Les enfants découvrent leurs futurs locaux d'apprentissage et de loisirs, en petits groupes.

Ils rencontrent les enseignants et animateurs qui s'occuperont d'eux l'année prochaine.

Sécurité affective.

Repères spatiaux et humains.

Passage d'un cap important valorisé par un diplôme, une reconnaissance des compétences.

Les plus grands peuvent montrer leur école, leur centre, leur cantine aux plus jeunes, les accompagner ; sorte de transmission de savoir, fierté de montrer l'exemple. Les enfants de CP peuvent aussi montrer qu'ils savent lire.

Les photos et diplômes remis aux enfants rassurent également les parents.

Comité de suivi

Membres :

Les conseillers municipaux concernés par les actions envisagées

Directrices des écoles primaires

Membres de la direction de l'ALSH et du service jeunesse

Directrice du Multi-accueil

Représentants des parents d'élèves

Fréquence :

Une première réunion se tiendra en septembre de chaque année afin de déterminer les actions qui seront menées durant l'année scolaire et le planning des passerelles.

Le comité se réunira également après chaque action en vue d'en faire le bilan et d'ajuster les actions suivantes.

Ces bilans seront présentés au comité de pilotage annuel.

Evaluation

Point de vue	Indicateurs	Recueil des données
Intervenants éducatifs	Nombre d'enfants ayant participé	Liste et pointage
	Diversité des activités proposées	Liste, photos
	Habilités/progression des enfants	Ex : Nombre de casses au passage self
Famille Enfants	Satisfaction des parents	Sondage
	Satisfaction des enfants	Bilans
	Attitude des enfants de la crèche	Ex : Nombre de pleurs / participation aux activités proposées/intérêt
Commune	Nombre d'intervenants éducatifs	Liste des participants aux projets
	Satisfaction des agents	Bilans
	Satisfaction des familles	Sondage

FICHE ACTION 2

La protection de l'environnement

Actions à pérenniser

Compostage des déchets alimentaires.

Mise en place et entretien d'un potager.

Activités de recyclage tout au long de l'année. Solliciter les parents pour qu'ils apportent des objets à recycler : rouleaux de cartons, bocaux, conserves, chutes de tissu ou de laine, palettes en bois...

Visites au SMITOM / recyclerie

Actions proposées à étudier (liste non exhaustive)

Installer une deuxième table de tri (selon nécessité/opportunité)

Généraliser les poubelles de tri en cantine et dans les salles d'activités du centre et dans les écoles.

Pesée des déchets quotidienne et tenue par les enfants d'un registre pour suivre l'évolution.

Activité plantations et jardinage avec les parents d'élèves.

Activités culinaires : cuisiner avec les déchets alimentaires.

Suppression progressive des produits chimiques pour l'entretien des locaux (ce qui est déjà fait au Multi-accueil) : utiliser du vinaigre blanc et du savon noir.

Organisation d'événements : range ta chambre, échanges, ateliers réparation

Formation d'agents à la gestion d'un potager – BioTopiha

Impacts escomptés

Habituer les enfants, leur faire prendre les bons réflexes de tri des déchets.

Habituer les enfants au recyclage

Limiter le gâchis.

Par leur intermédiaire, sensibiliser les familles au tri, au recyclage.

Découverte des fruits et légumes sans pesticides grâce au potager.

Réutilisation du compost par le service Espaces Verts de La Rochette.

Comité de suivi

Membres :

Les conseillers municipaux concernés par les actions envisagées

Directrices des écoles primaires

Membres de la direction de l'ALSH et du service jeunesse

Directrice du Multi-accueil

Représentants des parents d'élèves

La composition du comité de suivi pourra évoluer en fonction des actions menées.

Fréquence :

Une première réunion se tiendra en septembre de chaque année afin de déterminer les actions qui seront menées durant l'année scolaire.

Le comité se réunira également après chaque action en vue d'en faire le bilan et d'ajuster les actions suivantes.

Ces bilans seront présentés au comité de pilotage annuel.

Evaluation

Point de vue	Indicateurs	Recueil des données
Intervenants éducatifs	Nombre d'animateurs qui participent	Pointage
	Efficacité du tri	Vérification régulière des poubelles
	Remplissage du compost	Vérification régulière de sa décomposition, température
Famille Enfants	Impact sur les habitudes en famille	Sondage
	Régularité du tri	Pointage
	Nombre d'enfants qui participent	Pointage
Commune	Diminution du gâchis	Pesée des aliments jetés
	Quantité de compost obtenu	Pesée du compost récupéré
	Qualité du compost	Intervention régulière du SMITOM

FICHE ACTION 3

Relations avec les familles :

Actions proposées à étudier (liste non exhaustives)

Communication entre les intervenants éducatifs :

Inviter les équipes de direction de l'ALSH aux réunions de rentrée des écoles.

Organisation d'une réunion de rentrée au centre de loisirs avec présence des équipes d'animation et la responsable des affaires scolaires.

Participation des enseignants et ATSEMS/AESH aux portes Ouvertes de l'accueil de loisirs.

Participation de la Directrice de l'école maternelle, de la directrice adjointe maternelle ALSH, du bibliothécaire et de la professeure de danse à la fête de fin d'année du Multi-accueil.

Participation de la direction de l'accueil de loisirs aux réunions des équipes éducatives et réunions de suivi.

Sondage auprès des familles sur les services proposés (2 fois/an).

Habituer les familles du Multi-accueil à recevoir moins d'informations en fin de journée (courant mai-juin).

Temps forts :

Mise en place de soirées à thèmes avec les familles.

Organisation de conférences (Ecole des Parents et des Educateurs). Partenariat avec le Rocheton.

Partenariats avec le Rocheton – organisation d'une journée de rencontre avec le centre de loisirs

Soirées familiales de partage culturel (culinaire, habits, instruments ou chants traditionnels...).

Sorties culturelles.

Portes ouvertes et spectacles de fin d'année (à poursuivre).

Petits déjeuner en famille proposés pendant les vacances.

Information aux familles :

Affichage / explication des projets de structure. Mise en ligne sur le site Internet de la ville.

Mieux anticiper les informations relatives aux sorties et projets scolaires.

Développer l'information via le Portail Famille sur les actions menées par les différents partenaires.

Développer l'utilisation des Blogs et réseaux sociaux.

Impacts escomptés

Meilleure communication entre les intervenants

Meilleure compréhension du rôle de chacun dans la journée de l'enfant

Meilleure prise en compte du rythme et des spécificités de l'enfant

Comité de suivi

Membres :

Les conseillers municipaux concernés par les actions envisagées

Directrices des écoles primaires

Membres de la direction de l'ALSH et du service jeunesse

Directrice du Multi-accueil

Représentants des parents d'élèves

La composition du comité de suivi pourra évoluer en fonction des actions menées.

Fréquence :

Une première réunion se tiendra en septembre de chaque année afin de déterminer les actions qui seront menées durant l'année scolaire.

Le comité se réunira également après chaque action en vue d'en faire le bilan et d'ajuster les actions suivantes.

Ces bilans seront présentés au comité de pilotage annuel.

Evaluation

Point de vue	Indicateurs	Recueil des données
Intervenants éducatifs	Nombre de participations aux équipes éducatives	Liste des dates de présence
	Présence des intervenants éducatifs aux événements de différentes structures	Invitations avec coupons réponse
	Participation aux comités de pilotage et de suivi	Feuille d'émargement
	Implication des intervenants (nombre de propositions, niveau d'investissement)	Liste de propositions Echelle de HART
	Nombre de participants à chaque action	Liste, comptage
Familles Enfants	Nombre de participants aux événements (soirées, conférence)	Evénements sur inscription ou comptage des familles à l'entrée
	Adaptation aux besoins	Sondage
	Satisfaction des familles, enfants	Sondage
	Nombre de questions/parents rencontrés lors des réunions de rentrée scolaire	Comptage
	Nombre de consultations sur le blog	Statistiques du blog
Commune	Nombre de participants aux actions	Comptage
	Diversité des partenaires	Liste
	Nombre d'actions mises en place	Comptage et dates
	Implication des associations	Liste et dates

FICHE ACTION 4
Accueil des enfants remarquables
(Besoin Educatif Particulier, handicap, allophone...)

Actions proposées à étudier (liste non exhaustive)

Communication entre intervenants éducatifs :

Participation de la direction de l'accueil de loisirs aux réunions des équipes éducatives et réunions de suivi / communication aux directrices d'école des informations concernant les enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires / communication des informations entre le Multi-accueil et l'école maternelle et le centre de loisirs maternel.

Bilans réguliers sur les enfants concernés avec participation de la direction du centre lorsque l'enfant fréquente les services périscolaires et/ou extrascolaires.

Cohérence des pratiques :

Cohérence des règles pour un meilleur apprentissage et de meilleurs repères pour les enfants et les familles : Mise en place de règles communes aux temps d'école et périscolaires, applicables partout (écoles, centre, cantine, gymnase) et par tous (parents, enfants, équipe d'animation et enseignants).

Affichage de ces règles communes sur tous les sites.

Utilisation des messages clairs en élémentaire et en maternelle (avec accompagnement) afin de permettre aux enfants d'exprimer leurs ressentis et émotions et apprendre à écouter l'autre.

Ressources extérieures :

Création d'un recueil des organismes pouvant aider les familles :

- Les diriger vers l'OEPRE pour les parents allophones ; vers le CCAS ou les associations locales pour les familles en difficultés.
- Les diriger vers l'Institut de la parentalité au Pôle médical de Sénart pour une aide individualisée des familles.
- Les orienter vers la CAF pour un accompagnement social individuel (parents isolés, enfants en situation de handicap...)

Soutenir l'école élémentaire dans ses demandes pour obtenir l'intervention de l'UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) auprès des élèves allophones.

Organiser des formations/conférences sur le handicap avec la MDPH, le PRH, l'EPE ou encore la MDF77 ou la fondation Poidatz.

Mutualiser des temps de formation avec le Rocheton.

Participation au café DYS 77 organisé le 21 septembre 2024 au Mille Clubs.

Formation sur les compétences psychosociales Savigny le Temple 13 juin 2024.

Contacteur la Maison de la parentalité du Mée sur Seine (ouverture fin 2024) pour obtenir des informations sur son champs d'action et les familles qui pourront y faire appel.

Echanges avec les ITEP.

Intervention du médecin référent au Multi-accueil

Les impacts escomptés

Tisser un réseau d'entraide

Meilleur accompagnement des familles et des enfants

Permettre à l'enfant, quelle que soit sa spécificité, de bien vivre la collectivité

Meilleure appréhension des besoins particuliers des enfants par les intervenants éducatifs

Comité de suivi

Membres :

Les conseillers municipaux concernés par les actions envisagées

Directrices des écoles primaires

Membres de la direction de l'ALSH et du service jeunesse

Directrice du Multi-accueil

Représentants des parents d'élèves

La composition du comité de suivi pourra évoluer en fonction des actions menées.

Fréquence :

Une première réunion se tiendra en septembre de chaque année afin de déterminer les actions qui seront menées durant l'année scolaire.

Le comité se réunira également après chaque action en vue d'en faire le bilan et d'ajuster les actions suivantes.

Ces bilans seront présentés au comité de pilotage annuel.

Evaluation

Point de vue	Indicateurs	Recueil des données
Intervenants éducatifs	Participation aux équipes éducatives	Dates
	Respect des règles partout	Listes des enfants repris/sanctionnés
	Efficacité des messages clairs	Nombre de disputes/bagarres
	Suivi des formations suivies	Nombre de formations / émargements
Famille Enfants	Nombre de parents ayant été orientés vers des aides externes	Liste
	Satisfaction des parents	Sondage
Commune	Nombre de participants aux formations	Liste
	Nombre de parents aux conférences	Liste

EVALUATION ANNUELLE DU PEDT

Le comité de pilotage se réunira une fois par an au mois de juin et établira un bilan annuel des actions menées, sur la base des bilans des comités de suivi.

Tous les membres du comité de pilotage seront conviés. Cependant, en cas d'indisponibilité de certains membres, la référente technique pourra recueillir leurs appréciations préalablement sous forme de tableaux de bilan.

Le compte-rendu du comité de pilotage annuel sera transmis à l'ensemble de ses membres.